

De la Commune de LE DOUHET

Arrêté du 06 mars 2024 - numéro : 2024/019 - domaine : 9.1.1

Objet : Vente au déballage du 16 mars 2024 et du 17 mars 2024

Nous, Maire de la Commune de LE DOUHET

- Vu** la Loi du 5 avril 1884,
Vu la Loi n° 2008-776 du 04 août 2008 art.54, relative à la modernisation de l'économie,
Vu le Code du Commerce, art.L.310-2 et R.310-8 et suivants,
Vu le décret n° 2009-16 du 07 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,
Vu l'arrêté du 09 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage.

Considérant que la déclaration préalable d'une vente au déballage a été déposée en mairie le 05 mars 2024 par Madame Anne JAGUT,

ARRÊTONS**Art. 1 /**

Madame Anne JAGUT a autorisation d'organiser une vente au déballage les samedi 16 mars 2024 et dimanche 17 mars 2024 de 8 h 00 à 18 h 00.

Art. 2 /

Cette manifestation se déroulera à l'adresse suivante : 6 La Vieille Verrerie 17100 LE DOUHET.

Art. 3 /

Les particuliers participants ne peuvent vendre que des objets usagés qu'ils n'ont pas acquis pour la revente.

Art. 4 /

La durée de cette vente au déballage est limitée au samedi 16 mars 2024 et au dimanche 17 mars 2024 de 8 h 00 à 18 h 00.

Art. 5 /

L'organisateur fera son affaire du stationnement des véhicules des visiteurs et prendra les dispositions nécessaires pour que la circulation publique puisse s'effectuer normalement, en toute sécurité et permettre l'accès permanent des véhicules de secours.

Art. 6 /

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à l'intéressée,
- au Représentant de l'Etat,
- à la Brigade de Gendarmerie.

En mairie, le 06 mars 2024

Le Maire,
Stéphane TAILLASSON

